

AGUAPLAST SUPER **REPAIR**

Réf. 130000007029/

N° rév. 1.1

Date de révision 28.10.2024 Date d'impression 07.02.2025

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial AGUAPLAST SUPER REPAIR

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

H6K1-C05Y-C00D-3MNF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance

ou du mélange et

utilisations déconseillées

Vernis en poudre

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de

sécurité

Beissier S.A.U. Txirrita Maleo, 14

20 100 Errentería (Guipúzcoa) Téléphone: +34 943 344 070 Télécopie: +34 943 517 802

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Belgien

beissier.laboratorio@beissier.es

1.4 Numéro d'appel d'urgence Belgien

Téléphone: +44 (0)1235 239 670

Centre Antipoisons: 070 245 245

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation cutanée, Catégorie

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Lésions oculaires graves,

Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

AGUAPLAST SUPER REPAIR

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/

un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P315 Consulter immédiatement un médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau et au savon.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant

réutilisation.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Ciment, portland

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le mortier / l'enduit fait une réaction alcaline en présence d'eau. Il convient donc de protéger les yeux et la peau. En cas de contact, rincer abondamment à l'eau. En cas de contact avec les yeux, consulter immédiatement un médecin !

Risque d'affection pulmonaire après une inhalation prolongée de particules de poussières.

Le mélange a une teneur réduite en chromate et peut contenir des additifs de réduction du chromate qui réduisent la teneur en chrome sensibilisant (VI) à moins de 2 ppm dans la part de ciment du mortier prêt à l'emploi. Le stockage correct et le respect de la date de péremption sont des conditions préalablesà la réduction de chromate.

En cas de stockage du produit au-delà de la durée indiquée, il existe unrisque d'éruptions cutanées chez les personnes présentant une hypersensibilité au chrome (VI).

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
--------------	-------	----------------	---------------

AGUAPLAST SUPER REPAIR

	NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement		(% w/w)
Ciment, portland	65997-15-1 266-043-4	Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317	≥ 3 - < 10
sulfoaluminate de calcium	12005-25-3	Skin Sens. 1; H317 EUH066	≥ 0,1 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Inhalation Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Laver les vêtements avant de les remettre.

Contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer

immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins 15 minutes.

Si possible, utiliser une solution de rinçage oculaire isotonique (p. ex. 0,9

% de NaCl).

Ne pas frotter les zones touchées. Appeler immédiatement un médecin.

Rincer la bouche.

Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants:

Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Provoque de graves lésions des yeux.

L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:

Toux

Peut irriter les voies respiratoires. Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Ce produit n'est pas inflammable.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés

Ingestion

Traitement

Non applicable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou

Le produit n'est ni explosif ni inflammable et n'a aucun effet comburant.

AGUAPLAST SUPER REPAIR

du mélange

5.3 Conseils aux pompiers Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions

individuelles, équipement de protection et procédures

d'urgence

6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Éviter la formation de poussière.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de

poussière.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités

compétentes conformément aux dispositions locales. Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Humidifier et éliminer.

Eviter de soulever de la poussière-à l'intérieur utiliser un aspirateur au lieu de balayer. Couper avec un couteau, ne pas utiliser une scie, si

Ne pas utiliser de l'air comprimé à des fins de nettoyage.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au

Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.4 Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Éviter la formation de poussière.

En cas de marchandise ensachée et d'utilisation de réservoirs de mélangeouverts, verser tout d'abord l'eau, puis introduire le mortier sec avec précautions. Maintenir une hauteur de déversement réduite.

Démarrer progressivement le malaxeur.

Ne pas comprimer les sacs vides ou seulement après les avoir placés p.

ex. dans un sac plus grand.

Des charges supérieures à 25 kg ne doivent pas être déplacées à la main, mais uniquement à l'aide d'auxiliaires mécaniques. Suivant l'âge, le sexe et la constitution physique des travailleurs et la fréquence des opérations de levage et de transport, ces dernières représentent une sollicitation et une contrainte importantes, même en cas de poids moins

Lors de la mise en œuvre, ne pas s'agenouiller dans le produit frais.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les

ateliers.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Mesures d'hygiène Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Indications pour la protection

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit sec.

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des

AGUAPLAST SUPER **REPAIR**

contre l'incendie et l'explosion produits de décomposition dangereux, tel que monoxyde et dioxyde de

carbone, fumées.

Information supplémentaire Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

sur les conditions de stockage Observer impérativement les indications du fabricant sur les conditions de

stockage et la durée de conservation

Précautions pour le stockage

en commun

Pas de matières à signaler spécialement.

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique

du produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Calcaire	1317-65-3	VLE 8 hr	10 mg/m³	BE OEL
Plâtre de Paris	26499-65-0	VLE 8 hr	10 mg/m³ (Calcium)	BE OEL
Ciment, portland	65997-15-1	VLE 8 hr (Poussière respirable)	1 mg/m³	BE OEL
Perlite	93763-70-3	VLE 8 hr	10 mg/m³	BE OEL

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Afin d'éviter l'émission de poussière, il convient d'utiliser des systèmes fermés (p. ex. silo avec convoyeur), des dispositifs d'aspiration locaux ou autres équipements de commande techniques tels que des machines à enduit ou des malaxeurs continus dotés d'un équipement additionnel spécifique pour retenir la poussière.

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Gants en coton avec revêtement nitrile Matériel

Délai de rupture 480 min Épaisseur du gant : 0,8 mm

Gants de protection conformes à EN 388. p. ex. :KCL 102 Sahara® Remarques

> Top (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de), ou autres gants similaires. Il n'y a pas besoin de gants

de protection contre les produits chimiques (cat. III).

Changer les gants lorsqu'ils sont trempés d'humidité. Prévoir des

Procédures de surveillance pour l'évaluation de l'exposition sur le lieu de travail : norme EN 482

AGUAPLAST SUPER REPAIR

gants de rechange.

aprés laver les mains utiliser une crème grasse Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi

d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire Eviter de respirer des particules

Mélange et transvasement de mortier sec dans des systèmes

ouverts:

Le respect des valeurs limites de travail doit être garanti par des mesures techniques efficace de protection contre la poussière, p. ex. des dispositifs d'aspiration locaux. Si ce n'est pas possible, utiliser des demi-masques de filtration des particules de type FFP2

(contrôlés selon EN 149).

Préparation manuelle du mortier prêt à l'emploi : pas de protection

respiratoire nécessaire.

Préparation mécanique de mortier : pas de protection respiratoire

nécessaire.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique poudre

Couleur blanc

Odeur inodore

Seuil olfactif Pas de données disponibles

Point de fusion/point de Non applicable

AGUAPLAST SUPER REPAIR

congélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

non applicable

Inflammabilité : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure non applicable

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure non applicable

Point d'éclair : non applicable

Température de décomposition : Pas de données disponibles

pH : > 11,5 (20 °C)

Concentration: 10 % (suspension aqueuse)

Viscosité

Viscosité, dynamique : non applicable

Temps d'écoulement : non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : légèrement soluble

Pression de vapeur : Pas de données disponibles

Densité : env. 2,517 g/cm³ (23 °C)

Densité de vapeur relative : Pas de données disponibles

AGUAPLAST SUPER REPAIR

9.2 Autres informations

Explosifs Non explosif

Propriétés comburantes Non applicable

Auto-inflammation n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation non applicable

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ces informations ne sont pas disponibles. Réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Éviter la pénétration d'eau et l'humidité pendant le stockage (le

mélange subit une réaction alcaline avec l'humidité et durcit).

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Réaction exothermique avec des acides ; le produit humide est

alcalin et réagit avec des acides, des sels d'ammonium et des métaux communs tels que l'aluminium, le zinc, le laiton. La réaction

avec des métaux communs produit de l'hydrogène.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon

dangereux les prescriptions.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité aiguë **Produit:**

AGUAPLAST SUPER REPAIR

Toxicité aiguë par voie orale Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Ciment, portland:

Provoque une irritation cutanée.

sulfoaluminate de calcium:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

Ciment, portland:

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants:

Ciment, portland:

Peut provoquer une allergie cutanée.

sulfoaluminate de calcium:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

AGUAPLAST SUPER REPAIR

<u>Composants:</u> Ciment, portland:

Voies d'exposition Inhalation

Evaluation Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Information supplémentaire

Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir

chapitres 2 et 3).

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement déléqué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Informations générales Le ciment peut aggraver des pathologies préexistantes de la peau,

des yeux et des voies respiratoires, p. ex. en cas d'emphysème

pulmonaire ou d'asthme.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé

selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir

chapitres 2 et 3).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

AGUAPLAST SUPER REPAIR

Mobilité Non applicable

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré

comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

> comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique Des effets écotoxiques, notamment une toxicité aquatique, ne sont supplémentaire

possibles qu'en cas de libération de quantités importantes en liaison

avec de l'eau par suite d'un décalage du pH.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte

des déchets produits.

En cas d'utilisation recommandée, il est possible de choisir le numéro-clé de déchet correspondant au code du catalogue européen des déchets

(CED).

Les restes peuvent être réutilisés. Seulement les restes non réutilisables

seront dilués avec de l'eau et une fois durci.

Des résidus de produit durcis peuvent être éliminés en tant que déchets industriels ou déchets de chantier sous les numéros de code de déchet

17 01 01 ou 10 13 14.

Eliminer les restes non durcis selon la réglementation du code déchet.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être

éliminés comme ayant été utilisés.

Recyclage des emballages vides.

Code d'élimination des déchets

Emballages contaminés

17 09 03* autres déchets de construction et de démolition (y compris en

mélange) contenant des substances dangereuses

(*) déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/EG

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

AGUAPLAST SUPER REPAIR

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques Non applicable

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)
Directive 2004/42/CE

ne tombe pas sous la Directive 2004/42/CE

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non applicable

Autres réglementations

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au

travail.

Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des

femmes enceintes au travail.

Ce produit contient du ciment à teneur réduite en chromates. Les personnes allergiques aux chromates ne doivent pas le manipuler.

Observer les réglementations de la protection du travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

AGUAPLAST SUPER REPAIR

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet pour phrase H

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam.: Lésions oculaires gravesSkin Irrit.: Irritation cutanéeSkin Sens.: Sensibilisation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR -Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI -Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations

L'évaluation a été réalisée sur la base de l'article 6, point 5, et de l'annexe I de l'ordonnance (CE) n° 1272/2008.

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AGUAPLAST SUPER REPAIR

Service émetteur Personne de contact Belgien BE / FR

beissier.laboratorio@beissier.es